

Capacités d'accueil en Master 1 pour l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2024-083 du 1^{er} juillet 2024 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'avis favorable du CEVE de l'ENS de Lyon du 5 décembre 2024,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 décembre 2024, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve les capacités d'accueil suivantes au titre de la rentrée universitaire 2025 :

L'ENS de Lyon peut accueillir en première année des diplômes nationaux de master, selon les mentions concernées, des étudiants, y compris en réinscription, dans les limites fixées ci-dessous.

Mentions du diplôme national de master	Capacités d'accueil en M1	Dont Capacités d'accueil Affichées sur MonMaster
Arts	20	2 (parcours Musique en scènes)
Biologie	42	0
Didactique des sciences	4	2 (parcours Didactique des sciences)

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

Date de transmission au MESR : 12/12/2024

Date de publication sur le site internet de l'École : 12/12/2024

Mentions du diplôme national de master	Capacités d'accueil en M1	Dont Capacités d'accueil Affichées sur MonMaster
Economie	14	0
Etudes européennes et internationales	20	4 (parcours ASIOC) 3 (parcours EMO)
Gestion de l'environnement	5	0
Histoire	12	2 (parcours CSC) 2 (parcours DDR)
Histoire de la philosophie	12	0
Humanités numériques	5	3 (parcours Humanités numériques)
Informatique	35	0
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	45	0
Lettres	30	0
Mathématiques et applications	35	0
Mondes anciens	12	2 (parcours LLCA) 2 (parcours Histoire ancienne)
Mondes médiévaux	5	0
Philosophie	14	0
Sciences de la matière	60	0
Sciences de la Terre et des planètes, environnement	11	0
Sciences sociales	30	2 (parcours Approche plurielle de la santé)

Article 2.

Le conseil d'administration approuve également à la majorité des suffrages les critères d'examen des dossiers fixés ci-dessous :

Dans la limite des capacités d'accueil fixées ci-dessus, l'accès en première année du diplôme national de master pour les mentions ci-dessus énoncées est subordonné aux modalités de sélection suivantes :

- Pour les normaliens élèves et étudiants, l'admission en première année du diplôme national de master est subordonnée à la validation du plan d'études annuel par le vice-président aux Études.
- Pour les auditeurs, l'admission en première année du diplôme national de master est effectuée sur dossier et le cas échéant sur entretien, par la commission d'admission de l'ENS de Lyon.

Les critères d'admission des normaliens élèves et étudiants et des auditeurs en première année du diplôme national de master peuvent différer selon la mention concernée. Sont notamment pris en compte le niveau académique, la qualité du parcours, la cohérence du projet professionnel et la motivation du candidat.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 12 décembre 2024

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

